

CHARTRE D'ENGAGEMENT ENTRE *Studio 54*
ET SON CLIENT



60 rue Bressigny
49 100 ANGERS
Immatriculée au RCS d'Angers
752 981 548

Mme, Mlle, Mr _____ Antécédents médicaux connus : _____

Adresse _____ Allergie connue : _____

Code Postal _____ Ville _____ Problème dermatologique : _____

Tel : _____ Email : _____ Piercing : Tatouage Localisation : _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___ Age _____ ans

Studio 54 S'ENGAGE :

- A offrir une prestation de qualité tant pour l'information préalable du client, que pour l'acte en lui-même et le suivi postérieur à l'acte ;
- A pratiquer la prestation de piercing ou de tatouage dans des conditions d'hygiène strictes en utilisant des aiguilles stériles à usage unique et du matériel stérilisé en autoclave ;
- A poser des bijoux biocompatibles conformément à la législation européenne relative aux métaux d'implantation ;
- A se tenir à la disposition du client pour tout soin postérieur à la prestation, de même que pour toute information.

JE DECLARE :

- Etre MAJEUR : OUI NON (si non faire compléter l'autorisation parentale ci-jointe)
- Etre en PARFAITE SANTE : à défaut préciser : _____ sachant que STUDIO 54 se réserve la faculté de refuser de pratiquer la prestation sollicitée ;
- Avoir reçu un exemplaire de la fiche d'information réglementaire sur les risques que comporte la technique et les précautions à prendre après sa réalisation ;
- Avoir pris connaissance du Guide de soins conçu par STUDIO 54 dont je reconnais avoir reçu un exemplaire ;
- Etre conscient de ma propre responsabilité quant à la bonne cicatrisation de mon piercing ou de mon tatouage et M'ENGAGER à respecter toutes les consignes d'hygiène et de soins indiquées dans la fiche de soins ;
- Etre conscient du caractère apparent et irréversible du piercing ou du tatouage sur mon corps et en accepter la pleine et entière responsabilité.

JE M'ENGAGE :

- A ne consommer ni ALCOOL, ni ASPIRINE, ni STUPEFIANTS LA VEILLE ET LE JOUR MEME DE LA PRESTATION ;
- A avoir une bonne hygiène de vie (manger équilibré, dormir suffisamment, se laver quotidiennement, se laver systématiquement les mains avant de procéder aux soins) durant toute la période de cicatrisation ;
- A revenir pour les visites de contrôle de l'état de cicatrisation dont le nombre m'a été indiqué, que ce soit à la suite d'un piercing ou d'un tatouage ;
- A ne pas changer seul mon bijou avant la cicatrisation complète du piercing.

Dans ces conditions, la responsabilité de STUDIO 54 ne saurait être engagée en cas :

- de problèmes cutanés (dermatologiques) survenus à la suite du piercing ou du tatouage et occasionnés par de mauvais soins (non conformes à la procédure indiquée dans le Guide de soins qui m'a été remis), une mauvaise hygiène corporelle, une mauvaise santé, ou une incompatibilité du piercing ou du tatouage avec l'organisme.
- de traces ou de cicatrices postérieures au piercing ou au tatouage effectué.

Fait en deux exemplaires dont un m'est remis ce jour, à Angers le _____

Le client :